

BANQUE CHAUCHARD, puis SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE CRÉDIT, Moulins, Paris, Amiens, Doullens

Mars 1929 : formation de la S.A. des Plantations indochinoises
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_indochinoises.pdf

UN BANQUIER ARRÊTÉ SOUS L'INCULPATION D'ABUS DE CONFIANCE (*Le Petit Parisien*, 1^{er} mai 1929)

Il y a quelques jours, M. Henri Frémont, banquier, 2, rue Villaret-de-Joyeuse, et administrateur de la Société franco-belge de crédit, avait porté plainte au parquet de la Seine contre l'administrateur délégué de cette société, M. Chauchard, banquier, domicilié 192, rue de Grenelle.

L'enquête ouverte établit que la Société franco-belge de crédit avait été fondée en février dernier. M. Chauchard lui avait adjoint deux établissements financiers dirigés par lui, l'un à Amiens, l'autre à Doullens. On sut rapidement que la situation de M. Chauchard n'était pas nette et que 1.700.000 francs environ appartenant, tant à ses anciens clients qu'à ceux de la Société franco-belge de crédit, ne pouvaient être représentés par lui.

En conséquence, dans la soirée d'hier, sur mandat de M. Brack, juge d'instruction, M. Dorrer, commissaire aux délégations judiciaires, arrêta M. Chauchard, bien que des arrangements fussent en cours, affirme-t-on dans l'entourage du financier. Celui-ci a été envoyé au dépôt.

Les scellés sont apposés à la banque Chauchard à Moulins
(*Le Petit Parisien*, 5 mai 1929)

Moulins, 4 mai (dép. *Petit Parisien*.)

En vertu d'une commission rogatoire de M. Brack, juge d'instruction, chargé d'une information sur les abus de confiance reprochés à Charles Chauchard, banquier, 192, rue de Grenelle, à Paris, le parquet a fait apposer les scellés 2, rue Girodeau, sur les bureaux de la Société franco-belge, précédemment Banque Chauchard à Moulins.

Le krach du banquier Chauchard
(*Le Petit Parisien*, 14 mai 1929)

M. Correr, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier 8, rue Halévy, au siège de la Société franco-belge de crédit. On se souvient que cette société possédait des succursales à Lille et à Amiens et que son administrateur délégué, M. Chauchard, a

laissé un passif de 1.800.000 francs.

Le commissaire a levé les scellés et saisi des documents qui seront examinés par M. Michel Robinet, expert-comptable désigné par le juge d'instruction.

Un banquier renvoyé en correctionnelle
(*Le Petit Parisien*, 17 juillet 1929)

M. Brack, juge d'instruction, vient de terminer l'enquête ouverte, le 30 avril dernier, contre M. Charles Chauchard, banquier, demeurant 192. rue de Grenelle, administrateur délégué de la Société franco-belge de crédit. Quelques jours auparavant, plainte avait été portée par des administrateurs de cette société, qui signalaient d'importants abus de confiance commis par M. Charles Chauchard. L'enquête de M. Brack et l'expertise comptable ont permis d'évaluer à trois millions les abus de confiance commis par l'inculpé contre lequel le délit d'escroquerie a, en outre, été retenu.

En présence de M^e Vincent de Moro-Giafferi, M. Charles Chauchard a subi l'interrogatoire définitif et a été renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle.
